



**Municipalité de Chavannes-le-Veyron**

**1148 Chavannes-le-Veyron**

Chavannes, le 10 mai 2021

**Préavis n° 01/2021 de la Municipalité au Conseil Général du 7 juin 2021**

**OBJET : Comptes 2020**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes pour l'exercice 2020 se soldent avec un excédent de produits de **CHF 1'724.95** après amortissements et mouvements aux fonds de réserves.

Les charges totales se montent à CHF 814'868.54, soit supérieures de CHF 55'382.54 par rapport au budget (7,3 %) et supérieures de 18 % par rapport aux comptes 2019.

Les revenus totaux se montent à CHF 816'593.49, soit supérieurs de CHF 126'461.49 par rapport au budget (18,3 %) et supérieurs de 16,8 % par rapport aux comptes 2019.

L'excédent de produits est porté en augmentation du capital qui s'élève à CHF 530'435.28 au 31 décembre 2020, sur un bilan total de CHF 1'137'975.00.

Les principaux dépassements des charges et des produits sont dus à la construction d'un passage piscicole sur le Veyron pas prévu au budget, à la péréquation et la facture sociale. Les travaux du Seuil du Veyron n'ont eu finalement que très peu d'impact sur les comptes, car ceux-ci ont été presque entièrement subventionnés. Vois comptes 32.314.2 et 32.451.2.

Ce résultat équilibré est principalement dû à la prise en compte du recalcul de la péréquation et de la facture sociale 2020 dans les comptes. En effet, les acomptes 2020 avaient été payés en fonction des résultats 2018 qui étaient excédentaires avec un point d'impôt à CHF 4'902.00 ou CHF 34.52 par habitant. Après bouclage, notre point d'impôt s'élève en réalité à CHF 3'875.00 ou CHF 25.49 par habitant (moyenne cantonale CHF 45.00 par habitant). En conséquence, suite aux bons rendements d'impôts 2020 de toutes les communes vaudoises, la commune devrait recevoir près de **CHF 100'000.00 en retour** pour la péréquation intercommunale, la facture sociale et notre contribution à la police (voir compte 9139.1 au bilan). Cet argent ne sera ristourné qu'en automne 2021, une fois que toutes les communes auront validé leurs comptes 2020, ce qui peut engendrer des flux de trésorerie importants à certains moments de l'année.

La **marge d'autofinancement** (ou cash flow) est à nouveau positive et s'élève à **CHF 33'097.95**. Cette valeur de marge d'autofinancement est un indicateur important qui nous permet de financer d'éventuels investissements sans devoir recourir à l'emprunt. La moyenne de cette MA est de CHF 44'842.10 par année, calculée de 2017 à 2020.

Pour plus de détails concernant les différents dicastères, vous trouverez dans les comptes des remarques ou des précisions en italique sous les postes concernés.

### CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil Général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON,

- **Vu** le préavis concernant les comptes 2020;
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion/finances;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

### DÉCIDE

***D'accepter les comptes de l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la boursière.***

**APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 10 MAI 2021**

Le syndic :

  
J.-L. Reymond



La secrétaire :

  
C. Rochat